

RÉSOLUTION
2024-002

EMBAUCHE RESSOURCE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Lingwick ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 11 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 12 novembre 2024, le Président de la Commission municipale a désigné monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, et en son absence madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité du Canton de Lingwick et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE Madame Sylvie Éthier a informé la Municipalité qu'elle quittait ses fonctions d'adjointe administrative le 20 novembre 2024;

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité en matière de soutien administratif;

CONSIDÉRANT QUE madame Éthier accepte d'offrir ses services à distance pour une durée limitée de deux semaines, à raison de deux jours par semaine;

CONSIDÉRANT QUE des crédits sont disponibles;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Éthier selon les termes convenus entre les parties et prévus à son contrat de travail, à compter du 26 novembre 2024 au 3 décembre 2024 inclusivement. Par la suite, le contrat pourra être prolongé en fonction des besoins de la Municipalité, selon le même tarif horaire.

Martin St-Laurent
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de
ce document constitue l'original de la
Commission municipale du Québec

Secrétaire

Président